

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE PONTAN ILIS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

TABLE DES MATIERES

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Estimation de la population desservie	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes	6
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6. Eaux traitées.....	6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	6
1.6.2. Achats d'eaux traitées	6
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.4. Autres volumes.....	7
1.6.5. Volume consommé autorisé	7
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2. Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1. Modalités de tarification	8
2.2. Facture d'eau type.....	10
2.3. Recettes	11
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Qualité de l'eau.....	13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	13
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution	15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés	16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau	16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau	17
4. Financement des investissements	18
4.1. Branchements en plomb.....	18
4.2. Montants financiers.....	18
4.3. État de la dette du service	18
4.4. Amortissements	18
4.5. Travaux réalisés en 2022.....	17
4.6. Prévisions de travaux 2023	17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	20
5.2. Opérations de coopération décentralisée	20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE D'UN SERVICE

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE PONT AN ILIS
- Caractéristiques : Le Syndicat est composé des collectivités suivantes :
Communes de : Bodilis, Lanhouarneau, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Saint-Derrien, Saint- Servais.
Communauté de commune du pays de Lanerneau-Daoulas (Lanneuffret)
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Communes de Bodilis, Lanhouarneau, Lanneuffret, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Saint-Derrien, Saint-Servais.

•Existence d'une CCSPL Oui Non

•Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non

•Existence d'un règlement de service Oui, annexé au contrat d'affermage Non

•Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : 01/10/2011
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat : 31/12/2022_
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - 1) du 19/07/2013(Loi Warsmann et Construire sans détruire)
 - 2) du 01/03/2017(Intégration des lois modifiant la gestion des abonnés du service et 6 nouveaux compteurs de sectorisation)
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des vannes, matériels tournants hydrauliques
Prestations particulières	mise à niveau des bouches à clé, hors modification de voirie

Prestations identiques confiées à Eau du Ponant à compter du 1er janvier 2023

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **9173 habitants au 31/12/2022**.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3881 abonnés au 31/12/2022** (3817 au 31/12/2021).

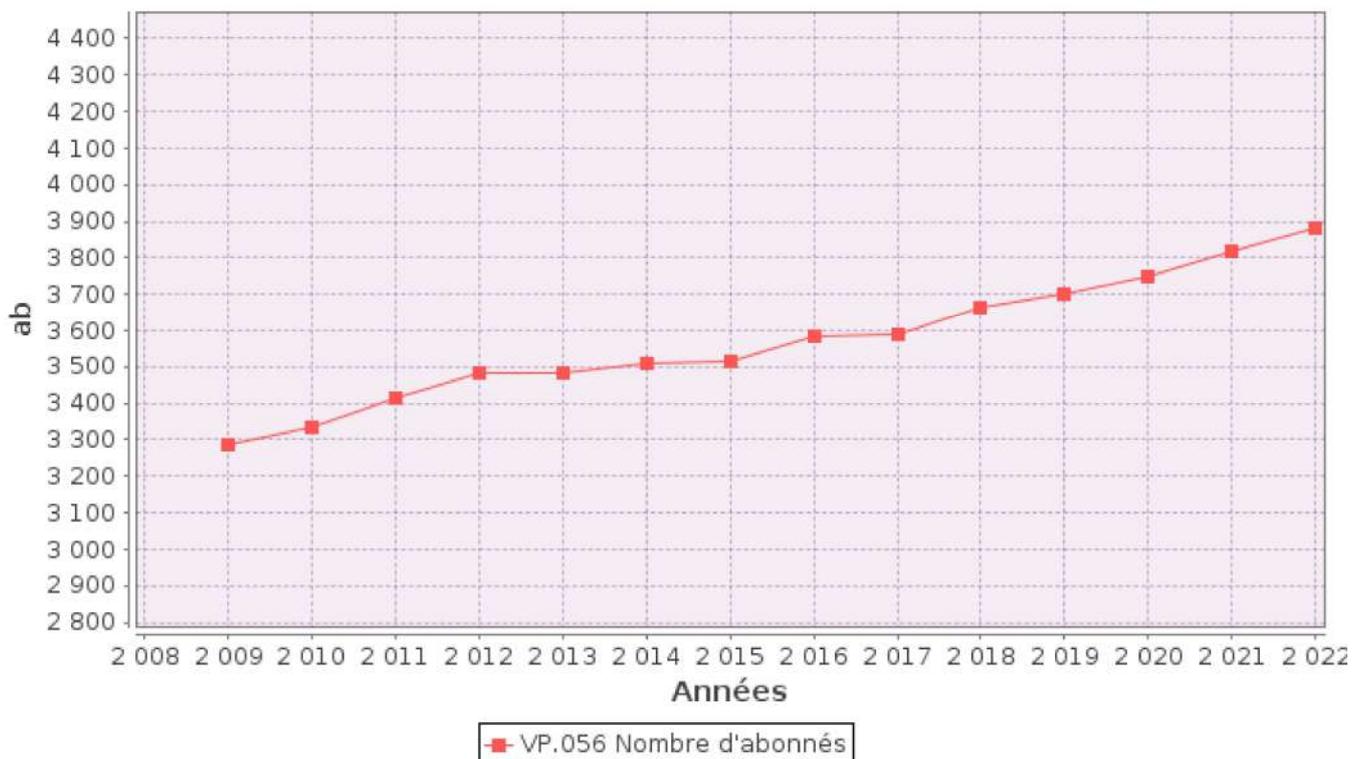
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
BODILIS	638	651	+2.0 %
LANHOUARNEAU	576	593	+3.0%
LANNEUFFRET	62	65	+34.8%
PLOUGAR	357	371	+3.9%
PLOUGOURVEST	575	580	+0.9%
PLOUNEVENTER	961	960	-0.1%
SAINT- DERRIEN	346	356	+2,9%
SAINT -SERVAIS	302	305	+1,0%
Total	3817	3881	+1,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12,30 abonnés/km au 31/12/2022** (12,10 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,36 habitants/abonné au 31/12/2022** (2,40 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **102,01 m³/abonné au 31/12/2022** (95,35 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

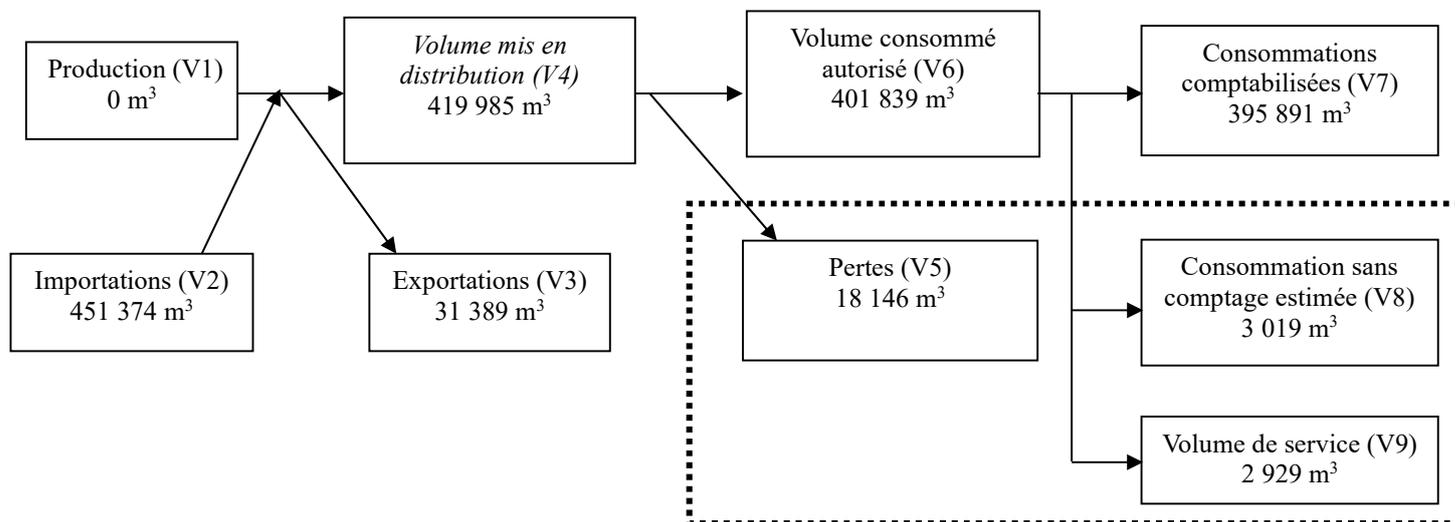
ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Le service public d'eau potable ne prélève pas d'eau brute.

L'eau mise en distribution est produite par le Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

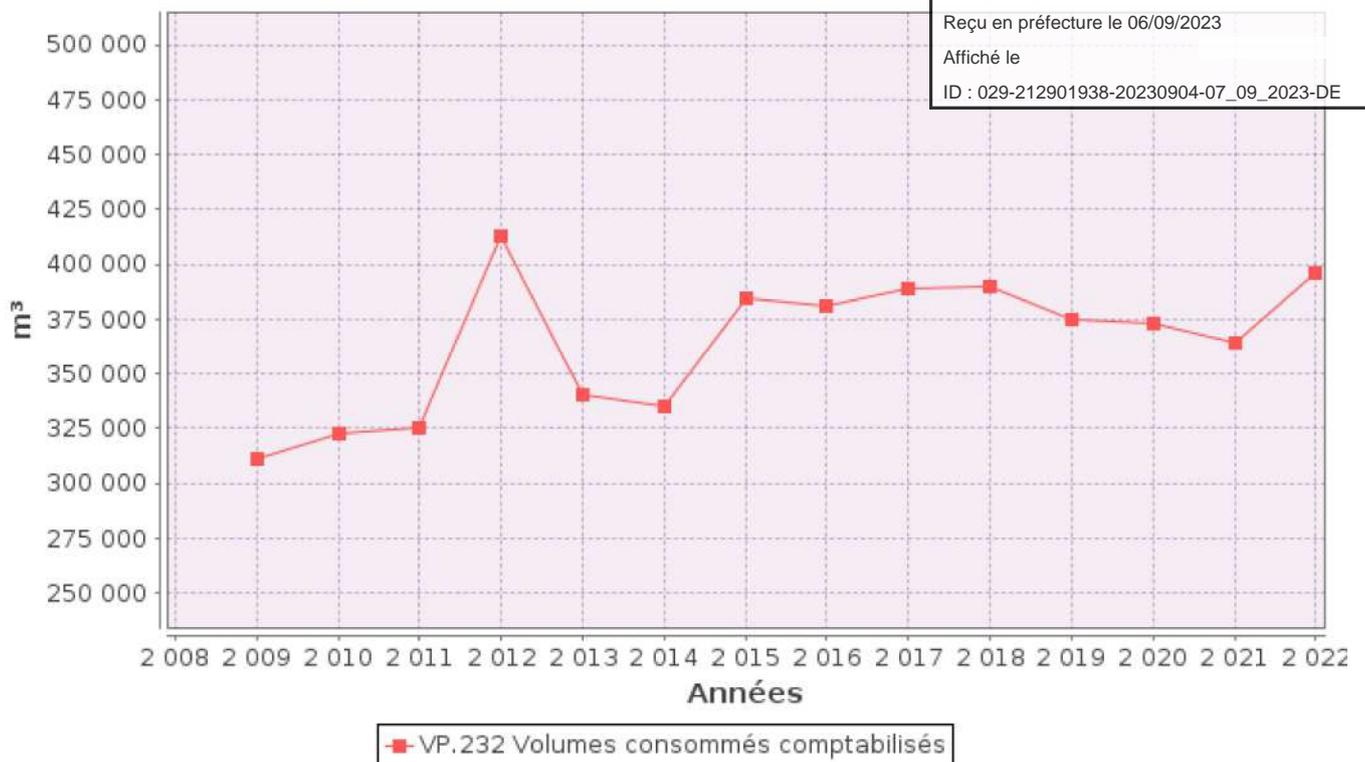


1.6.3 Achats d'eaux traitées

SYNDICAT MIXTE DE LANDIVISIAU	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	506 217	451 734	-10,8%	80

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques et non domestiques	363 932	395 891	+8,8%
Dont BAN	29 276	25 380	-13,2 %
Total vendu aux abonnés (V7)	363 932	395 891	+8,8%
Total vendu à d'autres services	52 087	31 389	- 39,7%



1.6.2. Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2362	3019	27,8%
Volume de service (V9)	3970	2929	-25,1%

1.6.3. Volume consommé autorisé,22

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	370 205	401 839	8,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **315,53 kilomètres au 31/12/2022** (315,53 au 31/12/2021).

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le tarif applicable est le suivant :

Il n'y a pas de frais d'accès au service

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	49,55 €	49,55 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,259 €/m ³	0,260 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	31.08 €	31.74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 100 m3	0,858 €/m ³	0,863 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 500 m3	1,264 €/m ³	1,264 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 m3 à 10 000 m3	1,805 €/m ³	1,809 €/m ³
	Prix au m ³ de 10 001 à 20 000 m3	1,805 €/m ³	1,809 €/m ³
	Prix au m ³ de 20 000 m3	1,298 €/m ³	1,298 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

➤ Délibération du **13/10/2022** fixant les tarifs du service d'eau potable.

Part fixe inchangée : 49,55€ par an.

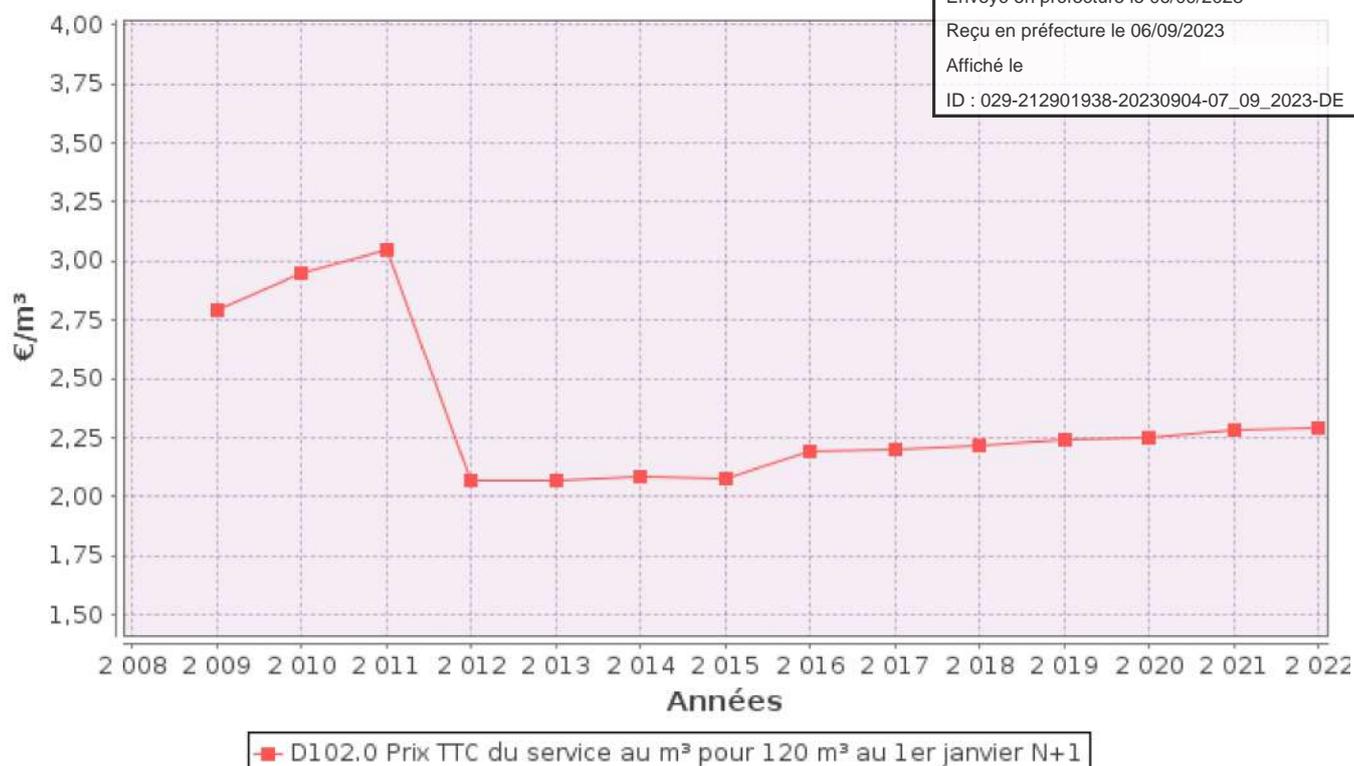
Part variable : 0,260 € M3 à compter du 01/01/2023 pour 0,259 € par m3 auparavant.

Facture d'eau type

Envoyé en préfecture le 06/09/2023
Reçu en préfecture le 06/09/2023
Affiché le
ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (**120 m³/an**) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	49,55 €	49,55 €	0%
Part proportionnelle	31,08 €	31,20 €	0,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	80,63 €	80,75 €	0,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	31,43 €	31,74 €	1,0%
Part proportionnelle	111,08 €	111,61€	0,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	142,51 €	143,35 €	0,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00 €	36,00 €	0%
VNF Prélèvement :	—	—	
Autre :	—	—	
TVA	14,25 €	14,,301€	0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,06 €	50,31 €	0,1%
Total	273,39 €	274,41 €	0,4%
Prix TTC au m³	2,28 €	2,29 €	0,4%



- Dans le cas du Syndicat de PONT AN ILIS le tarif « eau » est identique pour chaque commune du syndicat.
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	284869 €	295 321 €	+3,6 %
<i>dont abonnements</i>	188 492 €	192 273 €	+2,2%
Dont régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	284 689 €	295 321 €	+3,6%
Recettes liées aux travaux (participation à 50% des communes et des abonnés aux extensions de réseau)	3955 €	60 521 €	1430 %
Autres recettes (antenne)	2639 €	2650 €	+0,4%
Total des recettes	302 160,08 €	358 222 €	18,5%

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	561 312 €	572 316 €	+2,0 %
<i>dont abonnements</i>	117 615 €	121 971 €	+3,7 %
Dont régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	561 312 €	572 316 €	+2,0 %
Recettes liées aux travaux	30 027 €	32 683 €	8,8%
Autres recettes	19 927 €	8780 €	- 55,9%
Total des recettes	566 266 €	613 779 €	+8,4%

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au **31/12/2022 : 867 637 €** (856 181 € au 31/12/2021).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. *Qualité de l'eau*

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	30	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	32	0	18	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

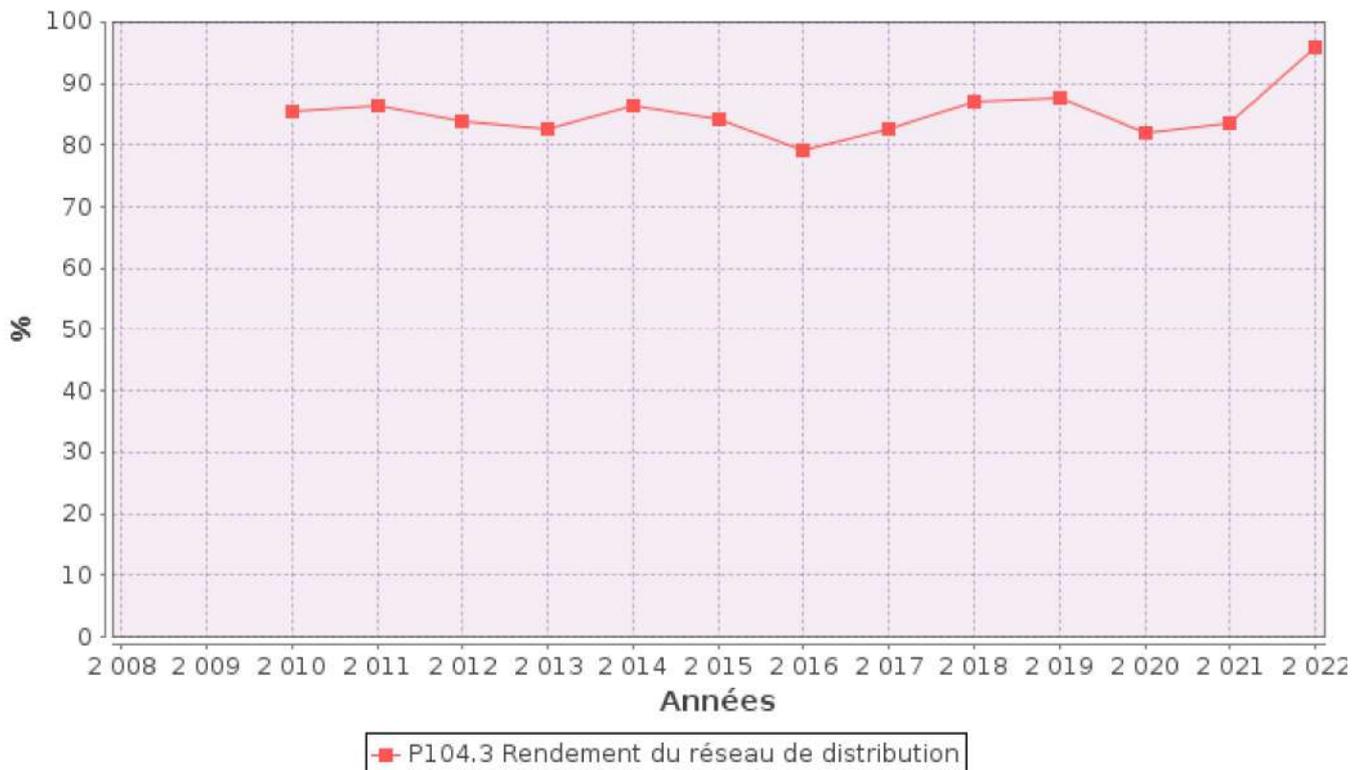
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	83,42 %	96,00%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,67	3,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,8 %	94,2%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas comptés lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

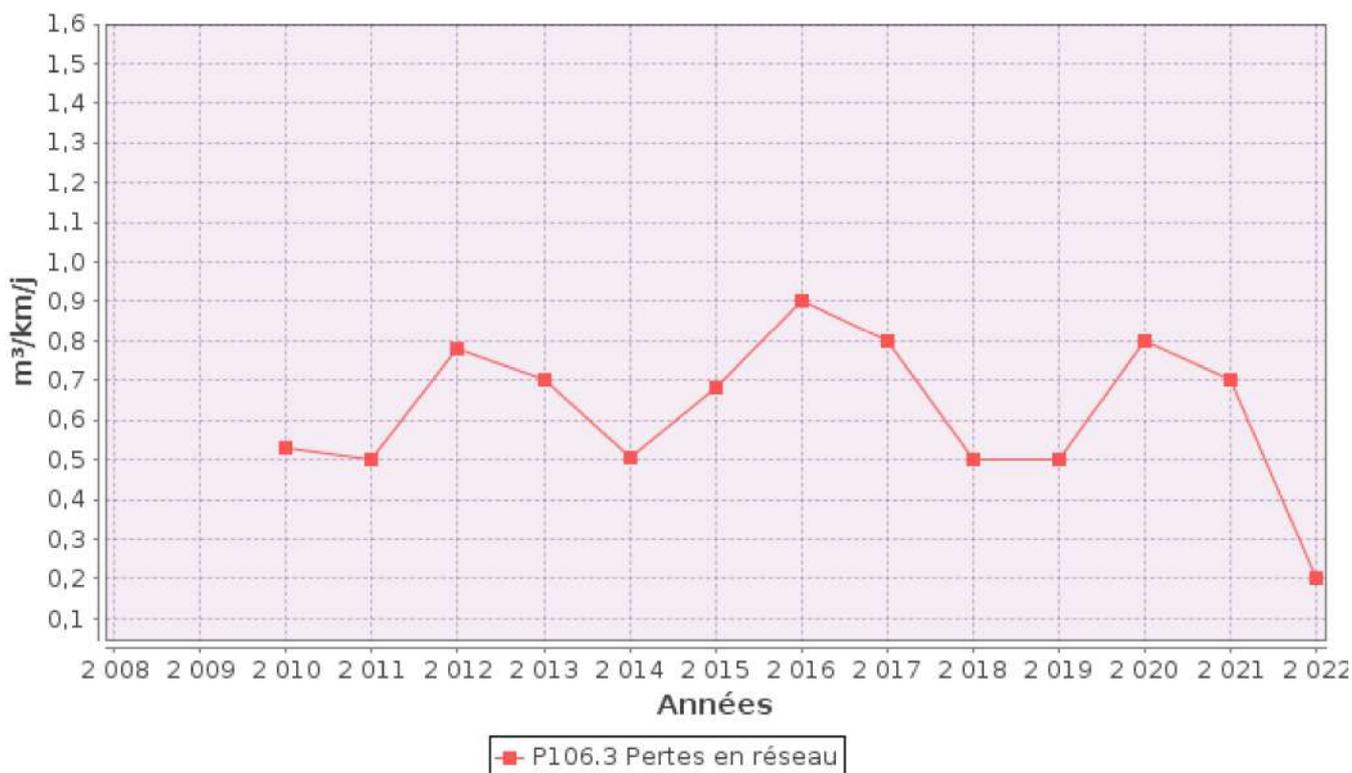
Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,2 m³/j/km** (0,8 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **0,20 m³/j/km** (0,70 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Envoyé en préfecture le 06/09/2023
Reçu en préfecture le 06/09/2023
Affiché le
ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020,81	2022
Linéaire renouvelé en km	4,01	1.2	2,2	1,81	2,78

Au cours des 5 dernières années, 11,52 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,83%** (0,79% en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Affiché le

ID : 029-212901938-20230904-07_09_2023-DE

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

La totalité des branchements en plomb a été remplacée sur les 8 communes du Syndiat.

4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	242 328 €	282 579 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	122 128 €	112 613 €
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	9515 €	9515,90 €
en intérêts	1549 €	1319,10 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2022 la dotation aux amortissements a été de **89 868,00 €** (89 725,00 € en 2021).

4.5. Travaux réalisés en 2022

Extension de réseau à Kerantraon à Lanneuffret.

Extension de réseau à Coat merret à Lanhouarneau.

Extension de réseau au Quinquis à Saint-Derrien

Extension de réseau au lotissement Les Bruyères II à Lanhouarneau

Extension de réseau au lotissement Le grand pré à Bodilis

Renouvellement de canalisation à Kergabut à Plougourvest

Modification de réseau rue des Jonquilles à Lanhouarneau

Renouvellement de canalisation à Nirvit à Bodilis

Renouvellement de canalisation à Prat ar Guib à Plounéventer

Renouvellement de canalisation à Kérevin à Plougar

Renouvellement de canalisation au Run –Keryvon à Plougar

Renforcement de réseau pour la desserte du Lotissement du Praden à Plougar

4.6. Prévisions de travaux 2023

Extension de réseau au lotissement communal du Moulin de Plougourvest

Extension de réseau au lotissement communal Les Magnolias à Saint-Derrien

Renouvellement de canalisations dans le secteur de Pors ar Billon à Lanhouarneau

Renouvellement de canalisations du Letty à kerlan à Plounéventer

Renouvellement de canalisations du Keff à Bellevue à Plougar

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2022, le service n'a reçu **de demande d'abandon** de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Au titre de l'année 2022 une subvention de 1000,00 € a été versée à l'association Cric Crac dans le cadre de la loi Oudin

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9173	9173
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,28	2,29
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,4%	96 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,8	0,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,7	0,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,79%	0,83%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0